



SAINT MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le 28/07/2022

ID : 071-217104637-20220704-202240-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2022-40

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du lundi 04 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><b><u>Etaient présents :</u></b> BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire.</p> <p><b><u>Etaient absents excusés :</u></b> CORRE Michelle, ayant donné pouvoir à BUTTET Frédéric RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile</p> <p><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> LAMBOROT Cécile</p> <p><b><u>Secrétaire de Mairie :</u></b> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 11</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 13</p> <p>VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0</p> <p>Date de convocation : 28/06/2022</p>
--	--

### **OBJET : DELIBERATION**

**Relative au renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent technique affecté à l'école/cantine/garderie pour l'année scolaire 2022-2023.**

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent officiant en tant qu'ATSEM dans la deuxième classe maternelle, à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire est arrivé à expiration le 30 juin 2022 et que dans la mesure où la quatrième classe de l'école « La Petite Trousse » est maintenue, il convient de le renouveler.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ce poste et de l'annualiser sur 10 mois. Il crée donc le poste du 01/09/2022 au 30/06/2023 à 30.11 heures hebdomadaires.

NB : 32h x 36 semaines d'école / (1607 x 10 mois / 12 mois) x 35h = 30.11h/semaine

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 04 juillet 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT